

†.ΧΗΛΞ† | ΗΛΥΟΞΘ
†Ξ†Η. Ι†ΙΘΘΞΧΗ | ††Θ.Ε†
†.Λ.ΠΘ.Θ† †.Λ.ΟΞ† ΥΟ †ΙΘΘΞΧΗ | ††Θ.Ε†
Ξ†††Θ.ΧΗ† Θ ††.ΠΘΞΛΞ† †ΞΛ.†.ϛΞ† Λ ††Θ.Ε



المملكة المغربية
مصالح رئيس الحكومة
الوزارة المنتدبة لدى رئيس الحكومة
المكلفة بالشؤون العامة والحكامة

CAISSE DE COMPENSATION
Bureau d'Ordre
DEPART Le 28 AVR 2017
SOUS LE N° D.A. 0236/c-c

**DECISION D'ANNULATION D'APPEL D'OFFRES N°2/2017
RELATIF A L'ACHAT DE SCANNERS DE DOCUMENTS
PROFESSIONNELS, D'UNE BAIE DE STOCKAGE ET DE LICENCES
LOGICIEL. -REPARTI EN 3 LOTS.**

LA DIRECTRICE DE LA CAISSE DE COMPENSATION

- Vu l'article 45 du décret n°2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics paragraphe 2 alinéa 1.
- Vu le vice de procédure dû au non-respect du délai réglementaire de 21 jours entre la date de publication et celle de l'ouverture des plis.

DECIDE

Article unique :

L'appel d'offres n°2/2017 relatif à l'achat de scanners de documents professionnels, d'une baie de stockage et de licences logiciel est annulé.

